

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 33

-----  
N°252  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamilia, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME  
Monsieur Fethi CHOUDER  
Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Pascal BEAUDET  
Madame Alice FAGARD  
Monsieur Guillaume SANON  
Madame Hana RABAH  
Monsieur Rachid ZAIRI  
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Nourredine KADDOURI  
Monsieur Kilani KAMALA  
Madame Maria MERCADER Y PUIG  
Monsieur Anthony DAGUET  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Madame Mériem DERKAOUI  
Monsieur Daniel GARNIER  
Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des  
Affaires Culturelles/Service Culture

**OBJET : Avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 149 du 15 septembre 2016 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 255 du 15 décembre 2016 relatif à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis ;

Considérant l'intérêt de favoriser avec le département la mise en œuvre de partenariats dans le domaine du développement culturel territorial et de contribuer à la continuité des projets culturels et patrimoniaux de qualité ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016–2019 entre la commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	montant
705	74	7473	33	40 000 euros

Reçu en préfecture le : 15/12/17  
Publié le : 15/12/17  
Certifié exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

